



Incendie garage bloquage des travaux

Par **ddr**, le **12/06/2009** à **23:02**

Bonjour,

En février 09 ma voiture et mon garage ont complètement brûlé. Le problème c'est que mon garage est accolé à deux voisins (le mien celui du milieu). Les voisins n'ont pratiquement rien, à part quelques retouches à faire sur le toit et la gouttière commune. Les experts sont venus. Cela a été assez long étant donné que toutes les assurances ont dû se contacter. Après plusieurs devis, mon assurance a pris en compte un entrepreneur et m'a avancé l'argent le mois dernier pour les travaux. Ce qui bloque maintenant c'est au niveau des voisins. A ce jour, mon garage est toujours tel quel après l'incendie. Il n'a même été nettoyé. Je suis très embêté. J'ai téléphoné plusieurs fois à l'entrepreneur, j'ai versé un acompte. Mais il m'a dit que tant qu'il n'aura pas le retour du devis des voisins il ne commencera pas les travaux car il veut tout faire en même temps. Il m'a dit de contacter mon assurance. Ce que j'ai fait. Ils n'arrivent pas non plus à joindre mes voisins, ils ne répondent pas au téléphone. Plusieurs fois je suis allé voir mes voisins pour leur dire que j'aimerais bien que les travaux commencent, qu'ils fassent le nécessaire. Maintenant ils m'évitent. Est-ce que je peux forcer l'entrepreneur à commencer mes travaux ? Merci de me donner des conseils.

Par **chaber**, le **14/06/2009** à **03:15**

Bonjour,

Je ne comprends pas les raisons de votre entrepreneur: le client c'est bien vous. les voisins d'autres clients.

Si vous contactez votre assureur, celui-ci répondra qu'il n'est pas concerné mais que ce sont les assureurs respectifs des voisins et nul n'est tenu à faire ses réparations.

Vous avez pu constater que ceux-ci sont intervenus lors du sinistre.

Si votre entrepreneur reste sur ses positions, il faut lui envoyer une LR avec AR le mettant en demeure d'effectuer sous 15j à réception d'effectuer les travaux que vous lui avez commandés, avec versement de X €. Passé ce délai, il faudra établir une injonction de faire devant le tribunal à son encontre